



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPA - BPASS

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;
Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020 portant les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade « de SAENES 3^{ème} grade » au titre de l'année 2021. Cet arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2021.

Rang de classement	Nom	Prénom	Affectation
1	NAUDTS	Corinne	CROUS
2	BRUCHET	Nadège	Collège Henri Matisse - Ostricourt
3	WATTELLE	Anne	Rectorat
4	DELALEAU	Isabelle	Collège du Bellimont - Pernes
5	SIMON	Armand	Rectorat
6	TOUQUET	Isabelle	Lycée Charlotte Perriand - Genech
7	DUPONT	Sonia	Collège Monsigny - Fauquembergues
8	VICARI	Dorothee	Lycée Châtelet - Douai
9	VARLET	Marie-Paule	Collège Jean-Baptiste Lebas - Roubaix
10	LANTOINE	Adeline	IEN Lille 3 Wattignies
11	BINAULD	Héloïse	Rectorat
12	DEBUSY	Dorothee	Université de Lille
13	HERCHUELZ	Carole	Centrale Lille

Article 2 :

Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 19/7/2021

Valérie CABUIL